

Commune de Levie

N° 2024-037

Conseil Municipal - Séance du 13 novembre 2024

Délibération n° 2024-037

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 06/11/2024

Date d'affichage : 20/11/2024

Objet de la délibération : Délibération adoptant le plan de financement de l'étude énergétique et de faisabilité de la rénovation du groupe scolaire.

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD  
Arrivé le :  
27 NOV. 2024  
Direction  
des Collectivités Locales

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Et le treize novembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de PERETTI Don Napoléon ; LUCIANI Maria Lisa ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ;

Etaient absents : de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

LUCIANI Maria Lisa a été nommé secrétaire.

M. le Maire indique au conseil municipal que, conformément aux discussions et aux décisions entérinées lors de précédents conseils municipaux, les échanges avec l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) autour de la rénovation énergétique de l'école ont abouti à une proposition de contrat d'une étude énergétique et de faisabilité. La proposition financière est fixée à 5 100 euros HT (soit 6 120 euros TTC).

Pour rappel, le projet de rénovation énergétique de projet privilégie les axes suivants :

- Mise en accessibilité (notamment PMR) et sécurisation du bâtiment (électricité, etc...);
- Remplacement de la chaudière fioul par une solution répondant aux besoins du confort d'été et du confort d'hiver ;
- Remplacement des menuiseries, isolation du bâtiment ;
- Inclusion des appartements des instituteurs dans le périmètre du projet ;
- Inclure une partie de renaturation des cours de l'école et de création de zones

d'ombre contre le bâtiment pour diminuer la température en été.

Le projet devra respecter les exigences relatives à l'obtention du label BBC rénovation, en termes d'économies d'énergie et d'émissions de CO2 évitées.

Concernant les financeurs de cette étude, l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Collectivité de Corse peut financer les études d'aide à la décision respectant le cahier des charges de la BBC rénovation jusqu'à 80 % du montant HT.

Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Collectivité de Corse, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (Collectivité de Corse)	80 %	4 080,00
Commune (autofinancement)	20 %	1 020,00
<b>Total étude</b>		<b>5 100,00</b>

Le Conseil Municipal  
Où cet exposé  
Et après en avoir délibéré

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD  
Arrivé le :

27 NOV. 2024

Direction  
des Collectivités Locales

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Collectivité de Corse ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
Maria Lisa LUCIANI

Maria Lisa LUCIANI

Le Maire  
Alexandre de LANFRANCHI

